



## La Métropole du Grand Paris garde un rythme soutenu dans la mise en œuvre de ses politiques publiques !

Le Conseil de la Métropole du Grand Paris s'est tenu ce vendredi 14 février, sous la Présidence de Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris.

Sur présentation de Philippe LAURENT, Vice-Président délégué aux Finances et à l'Information Citoyenne, et d'Ariel WEIL, Conseiller métropolitain délégué au Budget, le Conseil métropolitain a procédé à un débat constructif autour de l'équation budgétaire à laquelle la Métropole est confrontée, après avoir reçu un avis favorable de la Commission des Finances présidée par Gilles CARREZ.

Au cours de la séance, la majorité des délibérations ont été adoptées parmi lesquelles :

### ❖ [Héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques](#)

La Métropole s'associe à la Fédération Française de Natation pour 3 compétitions d'envergure internationale :

Pleinement engagée en faveur d'un héritage matériel et durable des Jeux de Paris 2024, et animée par la volonté de démocratiser les pratiques sportives, la Métropole du Grand Paris, maître d'ouvrage de l'emblématique Centre Aquatique Olympique qui ouvrira ses portes au grand public au printemps 2025, s'associe à 3 événements organisés par la FFN :

- **Coupe du monde de natation artistique**, étape de la Coupe du Monde World Aquatics, Piscine Georges Vallerey à Paris (75) du 28 février au 2 mars 2025
- **Giant Open**, compétition internationale de natation, Centre Aquatique Olympique Métropole du Grand Paris à Saint-Denis (93) du 9 au 11 mai 2025
- **Coupe d'Europe d'Eau Libre**, étape de la Coupe d'Europe European Aquatics, Grenelle – Rive Gauche à Paris (75) du 23 au 26 juillet 2025

Ainsi, sur proposition de Quentin GESELL, Vice-Président délégué au développement sportif, la Métropole apportera son soutien avec une subvention de 100 000 €.

### ❖ [Convention stratégique de coopération](#)

La Métropole renforce ses coopérations avec le département de l'Essonne (91) et soutien les liaisons cyclables et piétonnes avec ses territoires limitrophes à hauteur de 1,5M€ :

Pour répondre de manière coordonnée aux grands défis de politiques publiques et relever les défis complexes de l'aménagement des espaces urbains et périurbains, la Métropole du Grand Paris renforce ses coopérations avec les départements partiellement inclus dans son périmètre.

Ainsi, sur présentation de Daniel-Georges COURTOIS, Conseiller métropolitain délégué aux Coopérations et aux Relations Territoriales, elle s'associe au département de l'Essonne à travers un partenariat de 3 ans leur permettant de travailler conjointement sur des grands projets du territoire dont la GEMAPI, les mobilités douces, le développement des énergies renouvelables, l'alimentation et les circuits-courts, ou encore la logistique urbaine et fluviale.

### ❖ Cadre de vie

#### **La Métropole prendra en compte le diagnostic acoustique métropolitain en vue de la révision du PPBE :**

Comme le prévoit la convention renouvelée en avril 2024, Bruit Paris a réalisé pour le compte de la Métropole un diagnostic acoustique de l'environnement métropolitain. Ce diagnostic permet d'obtenir une hiérarchisation des zones à enjeux prioritaires en matière d'exposition au bruit, d'identifier les acteurs impliqués et de construire les potentielles stratégies d'intervention.

Ainsi, sur présentation de Didier Gonzalez, Conseiller métropolitain délégué à la Gestion des Milieux Aquatiques et à la Prévention des Inondations (GEMAPI) et à la Lutte contre les nuisances sonores, la Métropole partagera un diagnostic acoustique métropolitain pour définir les actions prioritaires à engager. La révision du PPBE pour les années 2025-2029 fera l'objet d'une présentation à un prochain Conseil.

### ❖ Transition écologique et énergétique

#### **La Métropole maintient son dispositif « Métropole Roule Propre » dans le cadre de la ZFE :**

Depuis 2016, la Métropole du Grand Paris apporte une aide aux automobilistes pour remplacer leur véhicule ancien par un véhicule moins polluant dans le cadre de la mise en œuvre de la ZFE. Le dispositif « Métropole Roule Propre » a permis d'instruire, à date, 8 607 dossiers et d'attribuer, au titre de la Métropole près de 35,2 millions d'euros.

L'aide "Métropole Roule Propre !" a été conçue pour être un complément de la prime à la conversion de l'Etat dont la suppression impose l'évolution du fonctionnement du guichet unique et d'autre part une modification des règles d'attribution.

Ainsi, sur présentation de Daniel GUIRAUD, Vice-Président de la Métropole délégué à la Transition Ecologique et à la Qualité de l'Air, la Métropole du Grand Paris renouvelle ses aides « Métropole Roule Propre » sans modification des aides sur le montant ou les critères d'éligibilités.

#### **La Métropole finance 6 nouveaux projets au titre du Fonds Energies :**

Le Fonds Energies témoigne de la volonté de la Métropole du Grand Paris de soutenir les projets contribuant à l'accélération de la transition énergétique. Il s'inscrit dans les objectifs et orientations du Schéma Directeur Energétique Métropolitain (SDEM). Créé en avril 2023, il est doté de 100M€ jusqu'en 2030. Depuis 2023, 34,4 millions d'euros auront été votés pour 40 projets.

Ainsi, sur présentation de Daniel GUIRAUD, Vice-président délégué à la transition écologique, à la qualité de l'air et au développement des réseaux énergétiques, la Métropole attribue aujourd'hui 6 subventions au titre du Fonds Energies, pour un soutien de 3,9M€ de la Métropole :

- 1 670 000 € pour l'extension et l'adaptation du réseau de chaleur géothermique de la SPL SEER à Viry-Châtillon et Savigny-sur-Orge ;
- 14 633 € pour la solarisation du centre de loisirs Lamartine à La Queue-en-Brie ;
- 292 025 € pour la rénovation de la médiathèque de Saint-Mandé ;
- 686 552 € pour la rénovation des écoles Boujon et Saint-Germain à Issy-les-Moulineaux ;
- 284 906 € pour la rénovation du centre de loisirs de Clichy-la-Garenne ;
- 1 000 000 € pour la rénovation énergétique de 5 collèges en Seine-Saint-Denis ;